

CDC – Affichage des services facturés :

Modifications à faire :

Ajouter une nouvelle tuile « Facturation » dans la base client dans la rubrique « générale » (exemple d'icone : '€')

Cette tuile va rediriger vers une sorte de synthèse affichant une tuile par service facturé, les services étant : Messagerie, Bureaux Distants, Téléphonie, Régies, Tickets et Devis.

Si le client n'est pas 'facturé' pour un service en particulier, ne pas afficher la tuile du service.

Voici les filtres qui permettront de savoir si un service est facturé :

- Messagerie : s'il existe au moins 1 @ mail tout mois confondu pour le client.
 - Les BL présents et saisies se trouvent dans « FacturationMessagerie » et les Mails présents pour le client se trouve dans la table « Mail ».
- Bureau Distant : s'il existe pour le client au moins 1 bureau distant tout mois confondu.
 - La table des BL présents et saisies est « FacturationBureauDistant »
- Téléphonie : Si le client possède un lien avec la table 'GroupeOVH' (Lien entre la table Groupe et GroupeOVH).
- Régie : Si le client possède au moins une régie (un ticket dont la catégorie est « _Regie »).
- Tickets : s'il y a au moins 1 ticket avec l'état « à facturer » ou « facturé » pour le client dans la table « Ticket ». Les BL se trouvent dans la table « FacturationTicket » (en cas de problème / question, voir Anthony ou Thomas)
- Devis : Il faut récupérer les tickets dont le type est « Demande » et la catégorie est « _Devis » (voir script existant permettant la récupération par date). Dans la base de données, pour un client, nous avons un gro_id_glpi qui est l'id de « l'entité » dans GLPI (l'équivalent du client).

Attention, nous n'avons pas l'information direct si un mois n'est pas facturé.

Pour chaque tuile, voir pour afficher le nombre de mois (ou bien le nombre de devis non facturé pour les devis) qui ne sont pas facturé. Pour savoir si un mois est facturé, nous enregistrons un BL pour le mois correspond.

En cliquant sur une des tuiles de services, on affichera le tableau correspondant au service sélectionné avec la possibilité d'afficher les lignes déjà facturées grâce à une case à cocher.

Sur chaque service facturé, voir si on peut saisir / modifier un BL.

N'afficher la tuile « Facturation » dans la synthèse seulement si l'utilisateur connecté possède les droits « Administration des ventes » et « Développeur » (voir avec Anthony).

Attention : le module de facturation des régies pour un client n'est pas développé, il va falloir le créer.

Dans le cas où il n'y a pas de service facturé, on n'affiche pas la tuile « Facturation » dans la synthèse et dans le cas où il y a des services non facturés, afficher une icône de point d'exclamation (/!\\) sur la tuile « Facturation ».